

ARRETE DU MAIRE

N° 2025- 415

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3 groupe

Monsieur le Maire,

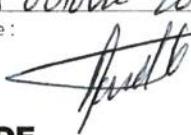
Je soussigné M² MOUETTE Daniel - Président de l'Association des Tous Loisirs Cartes et Boules

Ai l' honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l' article L.3334-2 du CSP (ord. n° 2000-548 du 15/06/2000) — — —
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à 13^h30 à 20^h - Jardin de la Marseillaise

A l'occasion de : Concours de Boules

Du 01 Novembre 2025 de 13^h30 au 01 Novembre 2025 à 20^h

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l' expression de mes sentiments respectueux.

Le 29 octobre 2025
Signature : 

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l' article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance
n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de
entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. MOUETTE Daniel - Président de l'Association des
Tous Loisirs Cartes et Boules

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3^{ème} groupe

Du 01/11/2025 - 13h30 au 01/11/2025 à 20h00

A l' occasion de Concours de boules - Jardin de la Marseillaise

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

29 OCT. 2025

Fait à Châteaurenard, le _____
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUDET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

PUBLIÉ LE
31 OCT. 2025